Compte rendu

BILATÉRALE DCSID

du 22 JANVIER 2019

Force Ouvrière a été reçue par la Direction du SID, le 22 janvier 2019, dans les locaux de la DCSID à Versailles.
Ce rendez-vous précède le prochain CTR du 26 février 2019, même si **Force Ouvrière** rappelle qu'une bilatérale est une occasion d'un échange qui ne se limite pas à la validation d'un ordre du jour de comité technique.

La Direction était représentée par Mme POIRIER, MM. CAFFET, SAUGIER et BERNARD
Force Ouvrière était représentée par Chantal **THIRY** (USID Phalsbourg), Noémie **VINCENT** (ESID Lyon) et Marc **TARDY** (USID Rennes).

VALIDATION PV du CT du 18 juin 2018

Force Ouvrière informe qu'elle s'abstiendra au mieux, ou plus probablement ne prendra pas part au vote de ce procès-verbal.

La Direction transmet en séance l'ordre du jour prévisionnel du prochain CTR et **Force Ouvrière** fidèle à sa pratique, développe ses propres thèmes.

CLR de la DCSID

Une Commission Locale de Restructuration est fixée au 12 février prochain, axée sur la « réorganisation de la DCSID ».

Marc **Tardy** (élu CTR) et Gilbert **Faraci** (interlocuteur adjoint SPAC) représenteront **Force Ouvrière**.

A la question du périmètre de cette CLR, la Direction évoque la refonte de la formation métier, en partenariat avec l'EG Angers et l'ENSIM à Angers (4 personnes impactées, 30 à terme), ainsi que la création future du Centre National de Production, structure à même de répondre aux opérations simples « produits étagères », en gestation à cet instant.

Plus d'information après la CLR ainsi qu'au prochain CTR.

REO 2019

Comme chaque année, **Force Ouvrière** demande qu'une synthèse comparative REO N-1/N soit présentée en CTR, par catégorie de personnel (C, B, A), pour mesurer la trajectoire des transformations du service, en regard du projet SID 2025.
La Direction accède à notre demande.

Force Ouvrière informe enfin de « l'opacité » de certains ESID dans les CLR sur la compréhension réaliste des effectifs impactés et des manœuvres RH engagées, opacité relevée même par un médiateur mobilité.

MOBILITÉ au SID

Force Ouvrière dénonce des freins aux mobilités sortantes avec des motifs de « nécessité de service » (spécificité du poste et/ou sous-effectif du service).

Même si la Direction explique des particularités sur des postes sensibles (NUC et la matérialisation indispensable d'un parcours professionnel, par exemple, compte-tenu de la prise de compétence du Service dans ce domaine…), **Force Ouvrière** maintient que ces freins jouent sur l'attractivité du service.

On pourrait ajouter qu'ici ou là, l'attractivité se joue également sur les mobilités entrantes, où le recrutement est freiné par des prérequis hors-norme…

AVANCEMENT

Force Ouvrière regrette qu'une analyse des avancements par grade/corps/par ESID ne soit pas possible, avec les taux d'avancement « régionalisés » par CAPL, qui permettrait de mesurer des déséquilibres inter-ESID (filières cœur de métier vs filières périphériques), entre ESID (équilibre dans les progressions), et avec les autres employeurs.

Même si la Direction nous assure d'une « répartition » équitable entre les ESID pour les changements de corps, **Force Ouvrière** enregistre malgré tout un manque de défense des agents du service, corroboré même *en off* par certaines ALE.

CHS-CT 2019

Contrairement à ce qu'affirmait la Direction en octobre 2018, **Force Ouvrière** doute vraiment d'une reconduction de dérogation spécifique en matière d'HSCT dans le Service.

Hors-réunion : les arrêtés de création de CHS-CT qui sortent à ce jour semblent donner raison à Force Ouvrière, en créant des Comités d'Hygiène et de Sécurité ramenés dans les emprises…

TRANSVERSALE SUD

Force Ouvrière propose que ce point soit abordé au prochain CTR, notamment après la rencontre entre ESID Lyon et Toulon.

RÉGIES

Le Groupe de travail 2019 concernant l'avenir des régies est relancé.

Force Ouvrière rappelle en effet qu'un travail sur la pérennité de chaque régie avait été demandé en 2018 aux ESID. La Direction arguant d'une réponse trop parcellaire à cette période, reprend l'étude à son compte et promet des conclusions concrètes et argumentées.

Force Ouvrière renouvelle sa revendication pour que les régies soient préservées partout où les besoins infra se font sentir, non pas exclusivement dans les régies opérationnelles (on apprend que la régie USID placée auprès du 2nd RD Fontevraud n'est pas « opération-nelle » au passage, avec 1000 personnels soutenus…). Mais le « faire faire » a pris l'ascendant, semble-t-il, avec ses corollaires « do it yourself » et « SOS dépannage » …

PLAN DE REQUALIFICATION DE C EN B

Force Ouvrière a renouvelé sa demande concernant les travaux de requalification de C en B pour les fonctionnaires du Service.
La demande porte précisément sur le nombre de postes identifiés comme éligibles au plan de requalification ainsi que les familles professionnelles concernées. Dans une volonté de transparence **Force Ouvrière** demande la communication de la répartition de ces postes par ESID.

DESSINATEURS AU SID

Force Ouvrière rappelle le caractère « cœur de métier » de cette filière au sein du Service, et dénonce la politique de recrutement de ce métier en ATMD et à présent en TSEF3.

Force Ouvrière maintient que cette spécialité ne peut se pérenniser qu'en local en embauche d'ouvriers et non au concours national de fonctionnaires.

Force Ouvrière renouvelle enfin sa demande pour que le SID appuie la démarche vers la DRH-MD pour un retour de cette profession (comme d'autres au MINARM) comme à nouveau autorisée à l'embauche.
Si la Direction entend nos arguments, elle ne semble toujours pas très enthousiaste… **Force Ouvrière** rappelle qu'un RETEX sur les recrutements de dessinateurs a été promis par le Directeur Central…

PARCOURS PROFESSIONNELS

Force Ouvrière rappelle que la DCSID s'est engagée résolument en octobre 2018 sur une amélioration des perspectives de carrières de ses **IEF**. Un point est attendu au CTR, au regard de la refonte profonde de ce statut, dont le chantier est lancé dès à présent.

Au chapitre des parcours, **Force Ouvrière** relance la DCSID sur les perspectives de carrières offertes aux **agents des SGP**, même en prenant note, comme l'affirme la Direction, qu'une carrière ne peut s'envisager dans ce seul service (quoique les catégories C agents domaniaux…). Un état des lieux est demandé au CTR.

D'une manière plus générale, **Force Ouvrière** alerte la Direction sur le parcours professionnel des agents

« hors domaine SID », prévention, RH, etc… Rappelons simplement à ce sujet les propos du Directeur Central en son temps : « en dix ans, l'attractivité du MINARM (en matière d'indemnitaire comparé aux autres ministères) s'est fortement dégradée » … **Force Ouvrière** affirme que l'indemnitaire n'est pas le seul facteur…

AMIANTE

Problème a priori plus « portuaire » au sein du SID, mais pas exclusif. **Force Ouvrière** alerte sur la multiplication des demandes de départs liés à l'amiante, et des freins que les ESID semblent mettre au règlement de ce type de dossier (ex : 6 cas dans la régie Cherbourg). **Force Ouvrière** entend le souci de recrutement urgent lié à ces départs mais ne comprendrait pas un traitement non prioritaire concernant ces agents.

Dans le même registre, certains ouvriers cumulent des « droits amiante » en tant qu'ex-DCN, associés aux expositions en tant qu'ouvriers des régies du SID. Un problème de calcul de droit apparaît, à l'ESID Rennes notamment.

Pour ce sujet, la Direction s'en défend et promet une réponse toute prochaine (pour Cherbourg en particulier).

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Force Ouvrière alerte la Direction sur des traitements qui prêtent à question dans certains traitements de cas avérés ou prêts à « exploser » dans certains ESID.

C'est le cas à l'ESID Lyon où des pressions sur les objectifs sont exercées (notamment par une descente en cascade des objectifs demandés aux responsables hiérarchiques vers les agents sans prise en compte des difficultés du terrain), ou à l'ESID Brest où des tensions dans un service, connues de la Direction semble-t-il, ne donne matière à aucune prise en compte.

D'une manière générale, **Force Ouvrière** rappelle la responsabilité pénale des directeurs d'ESID, et demande que les groupes pluridisciplinaires dédiés soient activés de façon régulière (une fois par an) et autant que de besoin (guide RPS).

CONCLUSION

Une réunion bilatérale d'échange, qui a permis de présenter les nouvelles élues **FO** au CTR du SID.

Comme à l'accoutumée, les sujets abordés par **Force Ouvrière**, qui sont l'expression des agents de tous les ESID/USID sont destinés à obtenir des prolongements de réponse en séance plénière.

Vos élus(es) y veilleront.

Fait le, 4 Février 2019

FÉdération syndicaliste FO de la **D**éfense des **I**ndustries de l'**A**rmement et des **S**ecteurs **A**ssimilés
46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com